



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 Décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf Décembre, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 14 Décembre 2018

ETAIENT PRESENTS : Jean-François YOU, David BONNEAU, Muriel CADOR, Adeline GIRARDEAU, Héléne GUERY, Charlène MINCHENEAU, Jean-Michel PASQUIET, Rachel BOUDAUD, Dany BAUDON, Patricka GUILLOTEAU, Guillaume MARTINEAU, Dominique PEULT.

ABSENTS EXCUSES : Blandine GABORIEAU (donne pouvoir à Jean-François YOU), Benjamin GAUTRON, Jackie FRONTEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Charlène MINCHENEAU.

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 21 Novembre 2018, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 55.

1. SUBVENTION OGEC : RÉGULARISATION FORFAIT COMMUNAL 2018 ET VERSEMENT FORFAIT COMMUNAL 2019

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la Délibération n°02.11.2016.057 concernant le forfait Communal versé à l'OGEC pour le fonctionnement de l'école.

La convention prévoit à **l'Article 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT** : « La participation de la Commune de Bazoges en Pailers aux dépenses de fonctionnement



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

des classes fera l'objet de la présente convention s'effectuera en deux versements : 1/2 du forfait en Décembre, 1/2 du forfait en Juillet. Une régulation sera effectuée en Octobre pour les enfants nouvellement inscrits au 1^{er} Septembre de l'année Scolaire. »

Il convient donc de procéder au versement de la régularisation de l'année 2018 qui se calcule comme détaillé ci-dessous :

$$+ 2 \text{ enfants concernés } \times 199 \text{ € } ((597/12) \times 4) = \underline{398.00 \text{ €}}.$$

Il convient également de procéder au 1^{er} versement pour le forfait communal de l'année 2019. Le montant par enfant décidé dans la délibération n°02.11.2016.057 est de 603 € pour 217 élèves, soit :

$$+ 217 \text{ enfants } \times 603 \text{ € } = 130\,851 \text{ €} / 2 = \underline{65\,425.50 \text{ €}}.$$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le versement de la subvention pour un montant 398.00 € à l'OGEC,
- **DE VALIDER** le versement de la subvention pour un montant 65 425.50 € à l'OGEC en janvier 2019,
- **DE PREVOIR** Les crédits nécessaires au compte 6558 Autres contributions obligatoires.

2. SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU TENNIS CLUB POUR LE PORTAGE DU BULLETIN DE DECEMBRE 2018

Le Maire rappelle que la commune fait régulièrement appel aux associations locales pour la distribution du bulletin municipal. L'association du Tennis Club s'est portée volontaire pour réaliser cette activité.

Il est proposé d'attribuer à cette association une subvention pour la remercier de son implication et la soutenir dans ses actions. Le montant de cette subvention est fixé à 90 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** l'attribution d'une subvention de 90 euros à l'association du Tennis Club,
- **DE PREVOIR** Les crédits nécessaires au compte 6574 Subventions versées.

3. PARTICIPATION POUR DÉPÔT SAUVAGE

Suite à la recrudescence des incivilités, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer une nouvelle procédure concernant les dépôts sauvages.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Vu l'article L 541-3 du Code de l'Environnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** à 50 € la participation demandée à l'auteur d'un dépôt sauvage contraire aux prescriptions en vigueur au titre de la participation aux frais d'élimination des déchets après intervention des agents communaux,
- **DE PRECISER** que cette somme sera due quelle que soit la nature des dépôts,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, le cas échéant, à déposer plainte à la Gendarmerie, notamment en cas de dépôts dont le coût d'élimination serait supérieur au montant précité et en cas de récidive.

4. Questions diverses

- Location salle des Mottais pour le Foyer des Jeunes,
- Demande emplacement camion pizza,
- Gestion des clés des bâtiments,
- Info réunion des commissions,
- Prochaine réunion le 16 Janvier 2019 à 19 heures 30.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 heures 45.

Jean-François YOU	Jean-Michel PASQUIET	Blandine GABORIEAU	David BONNEAU	Adeline GIRARDEAU
Jackie FRONTEAU	Dominique PEAULT	Dany BAUDON	Muriel CADOR	Hélène GUERY
Patricka GUILLOTEAU	Guillaume MARTINEAU	Charlène MINCHENEAU	Benjamin GAUTRON	Rachel BOUDAUD